

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1504

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 46**

Après le mot :

« dispositions »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 14 :

« qui leur sont applicables du code rural et de la pêche maritime et du code local des assurances sociales en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.